



Direction du projet RJH



Mesures sanitaires contre le COVID-19 pour la reprise d'activité sur le chantier RJH

GENERALITES : COVID-19

Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives - www.cea.fr

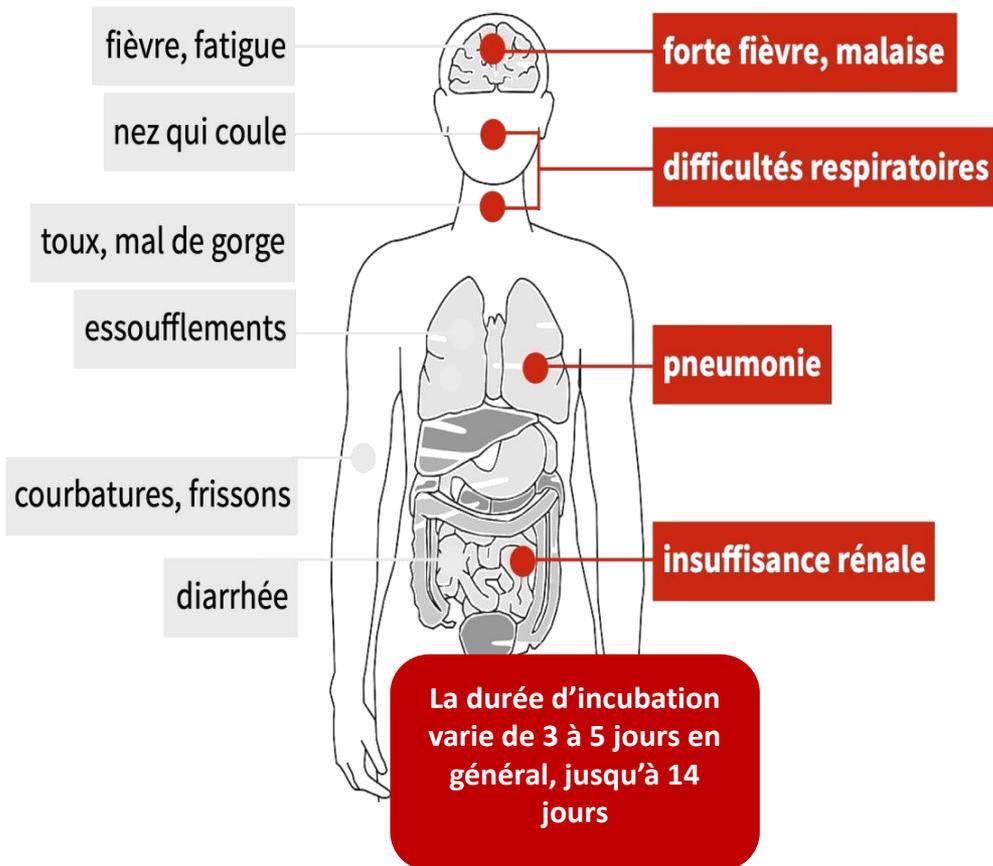


Les symptômes du **coronavirus**

sources : ministère de la Santé, Organisation mondiale de la santé

SYMPTÔMES FRÉQUENTS

CAS LES PLUS SÉVÈRES



Vous êtes sur le chantier RJH:

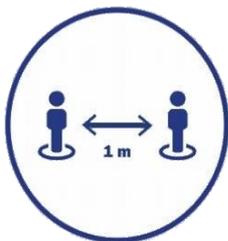
- S'isoler
- Informer son manager, la direction sécurité chantier RJH et l'infirmierie avant de s'y rendre pour préparation du matériel et protocole de prise en charge.
- Nettoyer immédiatement les espaces de travail du salarié concerné.

Vous êtes chez vous :

- Ne venez pas sur le chantier, appelez votre médecin traitant ou le 15 si les symptômes s'aggravent et informez votre responsable qui informera le projet RJH.



Gardez vos distances



Gardez vos distances



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Ne pas se toucher le visage

ET QUAND ON EST MALADE





- **Respect EN TOUTES CIRCONSTANCES** d'une distance minimale de **1 mètre** et recommandée de **1 mètre 50**.
- **Respect** du marquage au sol et des sens de circulation au poste de garde, aux tourniquets, dans les bases vie, sur la zone de construction.



- **Respecter** les 4m² par personne.
- **Prêt de bureaux** : **prévenir** le propriétaire du bureau et **nettoyage** du bureau après utilisation.





- **Sur le chantier lorsque les gestes barrières ne peuvent être garantis**, notamment le respect de la distanciation. En complément des EPI obligatoires, porter des lunettes de protection.
- **Dans la navette CEA / Dans le Kangoo** de chantier et tous les véhicules partagés.
- Le port du masque peut être prescrit à votre poste de travail par votre employeur. (respect des dispositions employeur)



- **Respectez** une durée maximale de port de **4 heures**.
- **Jetez-le** dès qu'il est **mouillé** ou **souillé**
- **Lavez-vous les mains** à l'eau et au savon ou désinfectez-les avec une solution hydro-alcoolique avant mise du masque et après avoir jeté le masque.





1

Se laver les mains à l'eau et au savon avant toute manipulation du masque



2

Prendre le masque par les élastiques



3

Passer les élastiques derrière les oreilles



4

Ajuster le masque sur le haut du nez et en dessous du menton



5

Pincer au niveau supérieur du nez



6

Le masque est correctement posé

Mettre son masque



1

Se laver les mains à l'eau et au savon avant toute manipulation du masque



2

Retirer le masque en saisissant par l'arrière les élastiques



3

L'enlever en tenant les élastiques sans toucher la partie avant du masque



4

Placer le masque à LAYER dans un petit sac en plastique propre, puis suivre les instructions *Comment laver et sécher son masque ?*



5

Se laver les mains à l'eau et au savon sans oublier de laver l'extérieur du contenant qui a été touché

Enlever son masque



Lavez vos mains plusieurs fois par jour (a minima **toutes les 2 heures** et après **chaque déplacement** pour les personnels en bureau ou à chaque changement de tâche pour les personnels sur le chantier).



Penser à hydrater vos mains
Privilégier le lavage des mains avec du savon

LAVEZ VOS MAINS



1

Mouillez-vous
les mains avec
de l'eau tiède



2

Appliquez du savon



3

Pendant au moins
20 secondes,
assurez-vous de laver :



4

Rincez-vous
bien les mains



5

Séchez-vous bien
les mains avec
un essuie-tout



6

Fermez le robinet
à l'aide d'un
essuie-tout



la paume et le dos
de chaque main



entre les doigts



sous les ongles



les pouces



Vigilance lors de l'utilisation de produit hydro Alcoolique

Suite à l'utilisation d'un Produit Hydro Alcoolique sur les mains puis au contact de celles-ci avec une surface chargée électro-statiquement, un salarié aurait été victime de brûlures thermiques.

Ce phénomène peut se produire en raison de l'évaporation de l'alcool formant des vapeurs inflammables ET de la très faible énergie d'activation nécessaire pour l'enflammer.

NB : la flamme serait quasi invisible au départ et la brûlure ressentie uniquement après 15 à 20 secondes.

Gel hydro-alcoolique



?



Hygiène des mains

par friction hydroalcoolique



1 Déposer le produit dans le creux de la main



2 Frotter largement paume contre paume



3 Frotter l'un après l'autre le dos de chaque main



4 Frotter entre les doigts



5 Frotter le dos des doigts contre la paume de l'autre main



6 Sans oublier les pouces



7 Insister sur le bout des doigts et les ongles pour chaque main



8 Terminer par les poignets



9 Frotter jusqu'au séchage complet des mains. Ne pas rincer, ni essuyer

attendre d'avoir les mains bien sèches avant de réaliser une autre opération

- Travailler avec une flamme ou sur points chauds
- Toucher des surfaces pouvant générer de l'électricité statique
- Fumer
- Utiliser un four ou une plaque chauffante



Autant que possible privilégier le lavage des mains à l'eau et au savon

Nettoyage des locaux

Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives - www.cea.fr



- **Les équipes de ménage CEA assurent le nettoyage :**
 - **Toutes les 2h** des poignées de portes, rampes d'escaliers...
 - **2 fois par jour** des salles de réunions.
 - **Quotidien** des sols
- **Nettoyer et désinfecter** les objets partagés (téléphone, table, clavier, intérieur des véhicules de service) avant et après chaque utilisation à l'aide des moyens mis à disposition.
- **Aérer les locaux** (bureau, salle de réunion ...), à minima toutes les 3 heures.
- **Nettoyer et désinfecter quotidiennement** votre espace de travail à l'aide des lingettes mises à votre disposition.



Au-delà du nettoyage des locaux réalisé par le prestataire de ménage, **chacun est responsable** de sa sécurité et de celle des autres ; **chacun assure** un nettoyage des objets qu'il utilise.

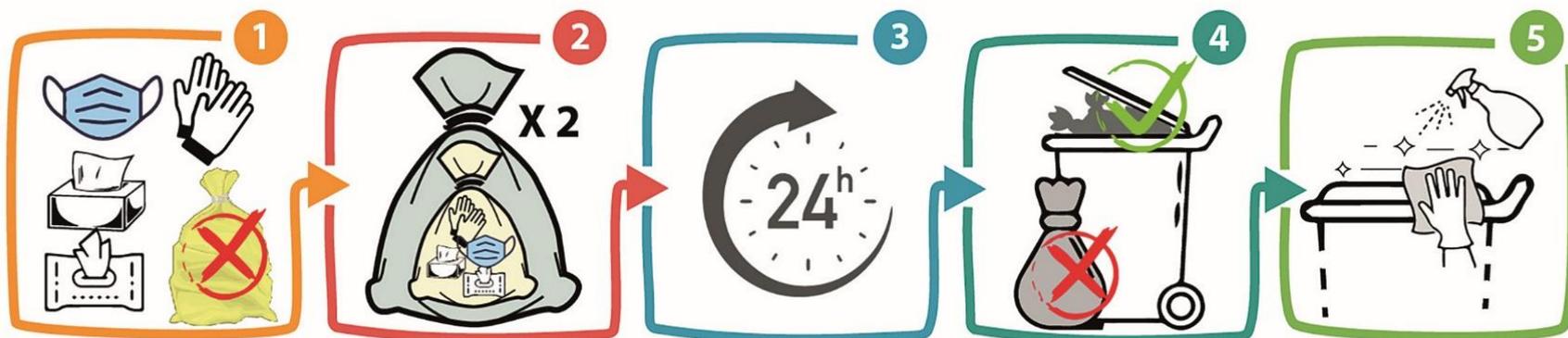
Déchets

Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives - www.cea.fr



Des poubelles spécifiques sont mises à disposition dans les espaces communs partout sur le chantier et BV2/BV3 pour jeter les masques, lingettes, gants, mouchoirs.

LES BONS GESTES POUR EVITER LA PROPAGATION DU COVID 19 ET PROTEGER LES AGENTS DE COLLECTE DES DECHETS



Les masques, les gants, les mouchoirs et lingettes usagés doivent être jetés dans un double sac poubelle fermé ; passé un délai de 24 h vous pouvez les déposer dans votre bac d'ordures ménagères que vous prendrez soin de désinfecter (couverture et poignée).



En BV2/3 :

- L'étape 2 est réalisée dans les poubelles blanches prévues à cet effet présentes dans les lieux communs et identifiées COVID 19.
- L'étape 4 est réalisée dans les containers VEOLIA rouges extérieurs aux bases vie

Accès/ transport chantier

Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives - www.cea.fr



Accès via Bargette : (A limiter autant que possible)

- **Point de lavage des mains** (gel hydro alcoolique) mis à disposition
obligation de se laver les mains
- **Pousser** les tripodes avec les jambes.
- **Respecter** les sens de circulation (entrée/sortie, zones d'attente).
- **Chemin piétons aménagé entre Poste de Garde et BV** (chaussures adaptées).

Accès via le CEA :

- **Point de lavage des mains** (gel hydro alcoolique) mis à disposition.
obligation de se laver les mains
- **Pousser** les tourniquets avec les coudes.
- **Respecter** les sens de circulation (entrée/sortie).
- **Respecter** la distanciation physique.





- **Navettes** : utilisation exceptionnelle (mobilité réduite). **1 personne / navette**.
Port du masque obligatoire
- **Déplacements à pieds** à privilégier. Respectez la distanciation physique lors des déplacements piétons.
- **En voiture** 2 personnes maximum par véhicule (à l'arrière côté passager).
Port du masque obligatoire



Utilisation de véhicules partagés (type véhicule de chantier) :

- **2 personnes max par véhicule** (à l'arrière coté passager).
- **Port du masque obligatoire.**
- **Nettoyer** le véhicule entre chaque utilisation.





Transports hors site :

- Respectez les **directives nationales sur la distanciation** (1 siège sur 2, en quinconce)
- Monter par la **porte arrière** du bus uniquement
- Il n'y aura **plus de transport sur l'horaire de 18h30**.

Transports sur site :

- Les navettes de car de la gare routière vers les bâtiments sont maintenues matin et soir
- Les navettes vers les restaurants sont réaménagées pour permettre l'étalement des prises de repas
- Le service de **taxi** est maintenu

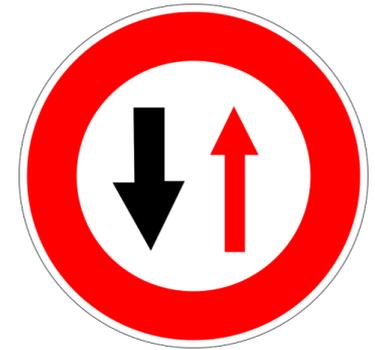
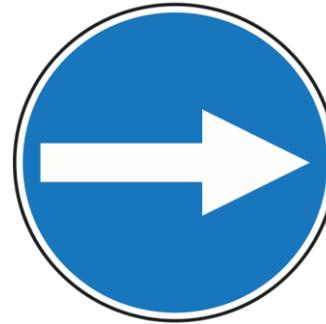


- **Port du masque obligatoire dans les bus.**



Organisation des espaces communs BV2/BV3

Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives - www.cea.fr



- **Respecter** les sens de circulation. [VOIR PLANS ANNEXE 1](#)
- **Respecter** les priorités affichées dans les passages étroits.
- **Respecter** le marquage au sol.
- **Respecter** la distanciation physique.
- **Les portes** ne remplissant pas de fonctions de sécurité et pouvant être maintenues en position **ouverte** le sont ou sont **retirés**.



Circulation dans les escaliers :

- Laver vos mains.
- Tenir la rampe.



Respecter les sens de circulation : en BV2 /3 **tous les escaliers ont été mis en sens unique** montée ou descente.

Cependant, si vous croisez quelqu'un qui descend arrêtez-vous sur le palier dans la **zone d'attente**.





- **Privilégier** les réunions virtuelles ou en extérieur.
- Le **nombre de personnes** présentes simultanément est limité à **10 personnes** maximum ou moins suivant la capacité des salles.
- **Laisser la porte ouverte** le temps que tout le monde arrive.
- **Respecter** les horaires des réunions pour éviter les croisements.



- **Laver** vos mains avant d'accéder à la salle.
- **Vérifier** que la **capacité d'accueil** n'est pas atteinte.
- **Nettoyer** les **objets partagés** (feutres, télécommande, micro, téléphone...) avec les lingettes mises à votre disposition après utilisation et avant de les transmettre à vos collègues.
- **Jeter** les déchets dans les poubelles dédiées situées dans les espaces communs.





- **Respecter** la distanciation physique (marquage au sol).
- **1 personne** par photocopieuse.
- **Nettoyer les touches de l'imprimante** avant et après usage.



- 1- **Se laver les mains** avec le gel hydro-alcoolique à disposition
- 2- **Nettoyer** les touches de l'imprimante
- 3- **Appuyer** sur les boutons de l'appareil si possible à l'aide d'un **stylo** ou de votre **badge**.
- 4- Utiliser l'appareil
- 5- Nettoyer les touches de l'imprimante





- 1- **Se laver les mains** avec le gel hydro-alcoolique à disposition
- 2- **Nettoyer** les touches de l'appareil
- 3- **Appuyer** sur les boutons de l'appareil si possible à l'aide d'un **stylo** ou de votre **badge**.
- 4- Se **servir et nettoyer** les touches de l'appareil
- 5- Partir

- **Respecter** la distanciation physique (marquage au sol).
- Des lingettes désinfectantes sont à disposition.

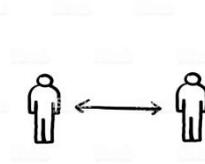
Préférer le paiement en CB sans contact



Le séjour dans les espaces communs est **interdit**, des espaces de pause sont mis en place à l'**extérieur du bâtiment**.



Se laver les mains en sortant.



Respecter la distanciation physique.



Réduire le temps de présence.



Se laver les mains avant d'entrer dans le bâtiment.



Vestiaires :

- **Respecter** la distanciation physique (marquage au sol, sens de circulation).
- **1 personne par travée.**
- **Bien séparer** les affaires de travail des affaires personnelles.

- **Vérifier** le nombre de personnes avant d'entrer.
- **Lavez** vos mains et séchez les à l'aide d'une serviette à usage unique.



Douches :

- **Respecter** la distanciation physique (bien vérifier lors de la sortie de la douche qu'il n'y a personne à proximité).



- **Laver** vos mains avant et après le repas.
- **Respecter** les balisages des cheminements dans le restaurant ainsi que le positionnement du personnel : 1 place sur 2 à chaque table et un positionnement en quinconce.
- **La plage horaire** de réception est étendue.
- **Limiter** le temps de présence (30 minutes max).



- **Port du masque chirurgical conservé jusqu'à la prise du repas. Il sera retiré pour manger puis repositionné sur le visage au moment de quitter sa place et ce jusqu'à l'extérieur du bâtiment.**





- **Laver** vos mains avant et après le repas.
- **Respecter** les aménagements mis en place (disposition des chaises, sens de circulation).
- **Le nombre de personnes** présentes simultanément est limité.
- **Limiter** le temps de présence (30 minutes max).



- **Vérifier** le nombre de personne avant d'entrer.
- **Nettoyer** les boutons, poignée et intérieur du micro-onde **avant** chaque utilisation à l'aide des lingettes mises à disposition.
- **Nettoyer** le récipient de nourriture qui sera placé dans le micro-onde
- **Nettoyer** la poignée du réfrigérateur avant et après utilisation.
- **Nettoyer** le récipient de nourriture avant de le placer dans le réfrigérateur





- **Un espace de restauration extérieur** est mis en place devant le snack.
- **Laver** vos mains avant et après le repas.
- **Respecter** les aménagements mis en place.
- **Présence d'1 personne à la fois** dans les locaux pour effectuer le choix et le paiement.
- **Respecter** la distanciation physique même sur les tables en extérieur.
- **Limiter** le temps de présence.



**Privilégier le
paiement par CB
sans contact**



Le snack sera ouvert de 11h à 14h à partir du 25 mai.

Le choix sera réduit.

Pas de transfert de monnaie.



- Seules les **visites dédiées à l'avancement du chantier** sont **autorisées** par la direction sécurité chantier
- Pour tout **emprunt d'EPI au local**, s'adresser à l'accueil de la BV2 qui gère ce local.
- Après utilisation des EPI, **désinfecter le casque avec une lingette** mise à disposition à l'accueil et rendre le reste des EPI à l'accueil pour mise en « quarantaine »
- Les oxygénomètres à disposition dans le bureau de la cellule sécurité sont à désinfecter après utilisation. Le lavage des mains est requis avant de compléter la fiche.



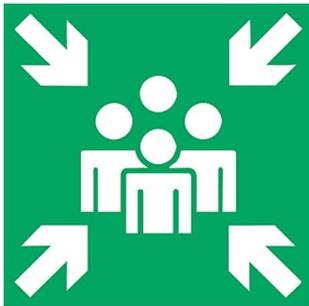
En cas d'alerte

Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives - www.cea.fr



■ PUI/PPI :

- **Chaque personne doit rester dans son bureau** ou la **salle** dans laquelle il se trouve et à l'écoute des consignes données par l'ELPS. C'est l'ELPS qui effectuera le comptage du personnel en passant dans chaque bureau.



- **Respecter la distanciation physique** notamment sur les points de rassemblement en extérieur.



SUR LA ZONE DE CONSTRUCTION

Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives - www.cea.fr



Lavage des mains :

- Mise en place de lavabos extérieurs au niveau du SAS Camion.
- Mise en place de distributeurs de gel hydro-alcoolique BMR+1, BMR 0, BAV-3.
- **Lavage des mains obligatoire** avant d'entrer dans le bâtiment.



Zone fumeur :

- **Limitier** le nombre de personnes présentes ainsi que le temps de présence.
- Création de plusieurs zones (BMR+1, SAS Camion, SAS matériel, entre le BAV et le BMR).



Nettoyage :

- **Nettoyage** des points de contacts par ONET **toutes les 2 heures** (poignées de portes, mains courantes des escaliers, platines, boutons des montes charges...).

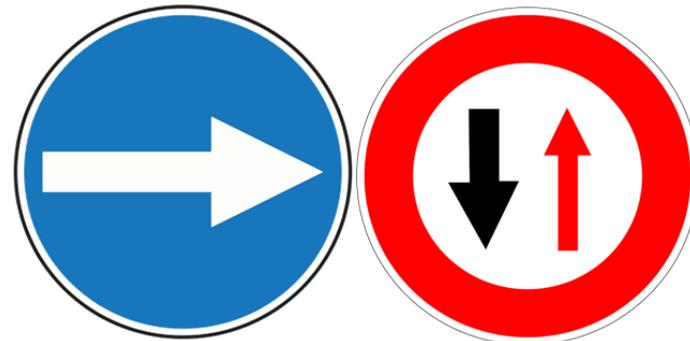
▪ **Chaque titulaires est responsable du nettoyage COVID de ses zones de travaux**





Circulation : voir plans de circulation en Annexe 2

- **Respecter** les priorités de circulation dans les escaliers/ sapines/ crinolines/ couloirs où il n'est pas possible de se croiser. **Circuler à droite.**
Priorité à la personne qui sort d'une salle ou du bâtiment
Priorité à la personne qui monte dans les escaliers.
- **Respecter** les sens de circulation.
- **Fermeture par affichage** de certaines zones du chantier « non exploitées » permettant de réduire les surfaces de contact à nettoyer. **Escalier de secours BUA fermé.** (il y aura la possibilité d'évacuer en cas d'urgence)
- **Limiter** le nombre de personnes présentes simultanément dans le **SAS Camion** (8 personnes max).



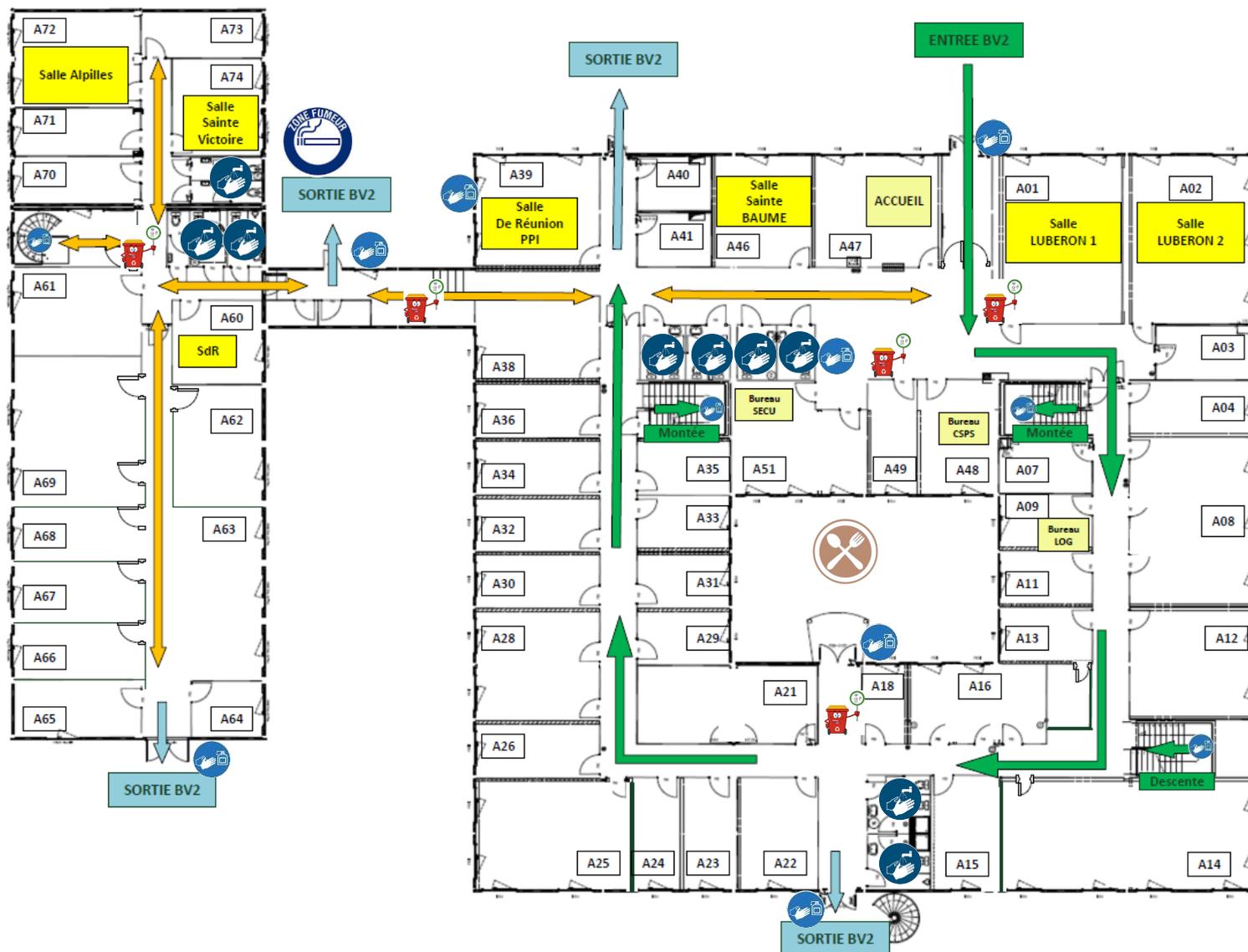


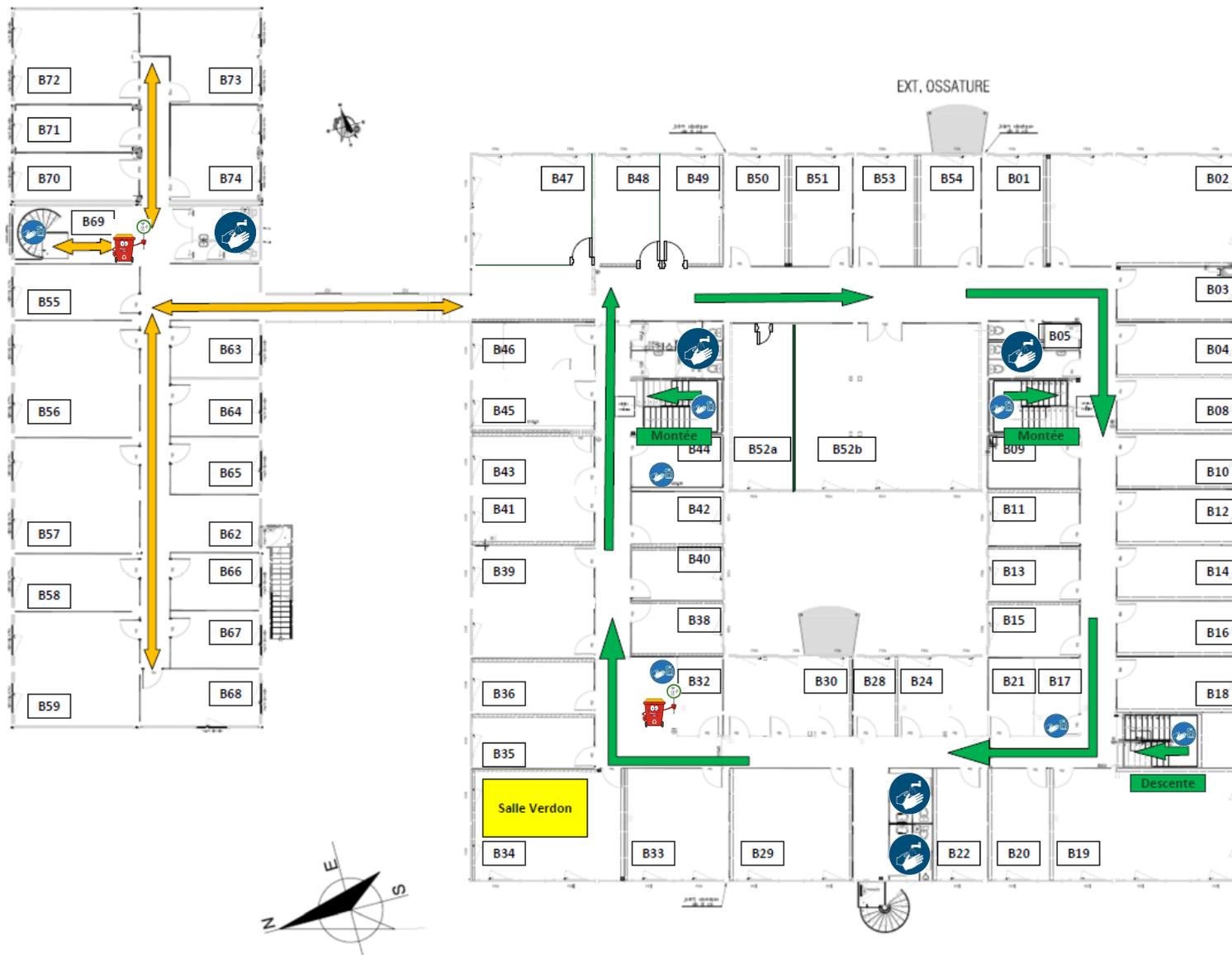
Merci de votre attention



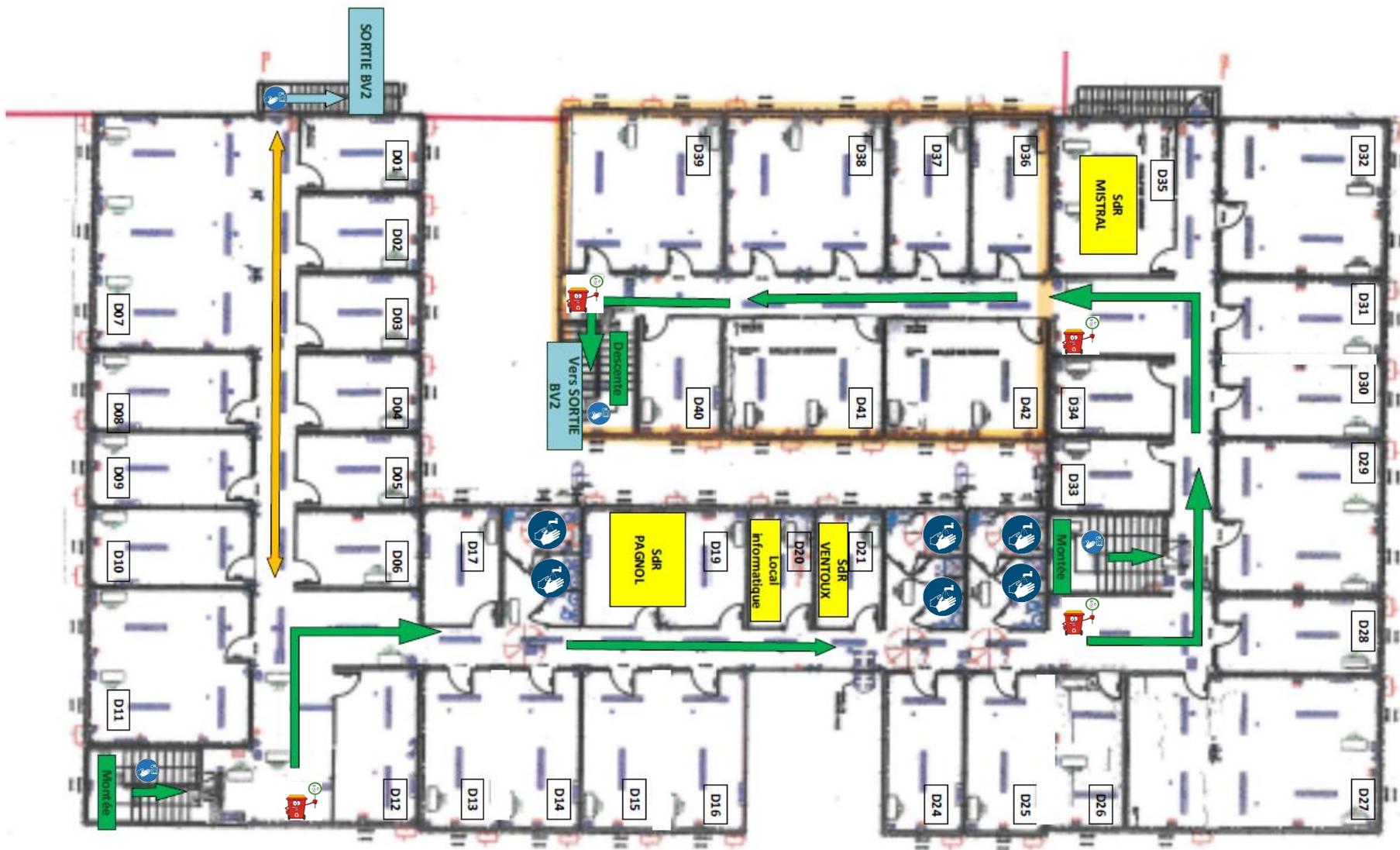
DE LA RECHERCHE À L'INDUSTRIE

ANNEXE 1 : Circulation en BV2 / BV3





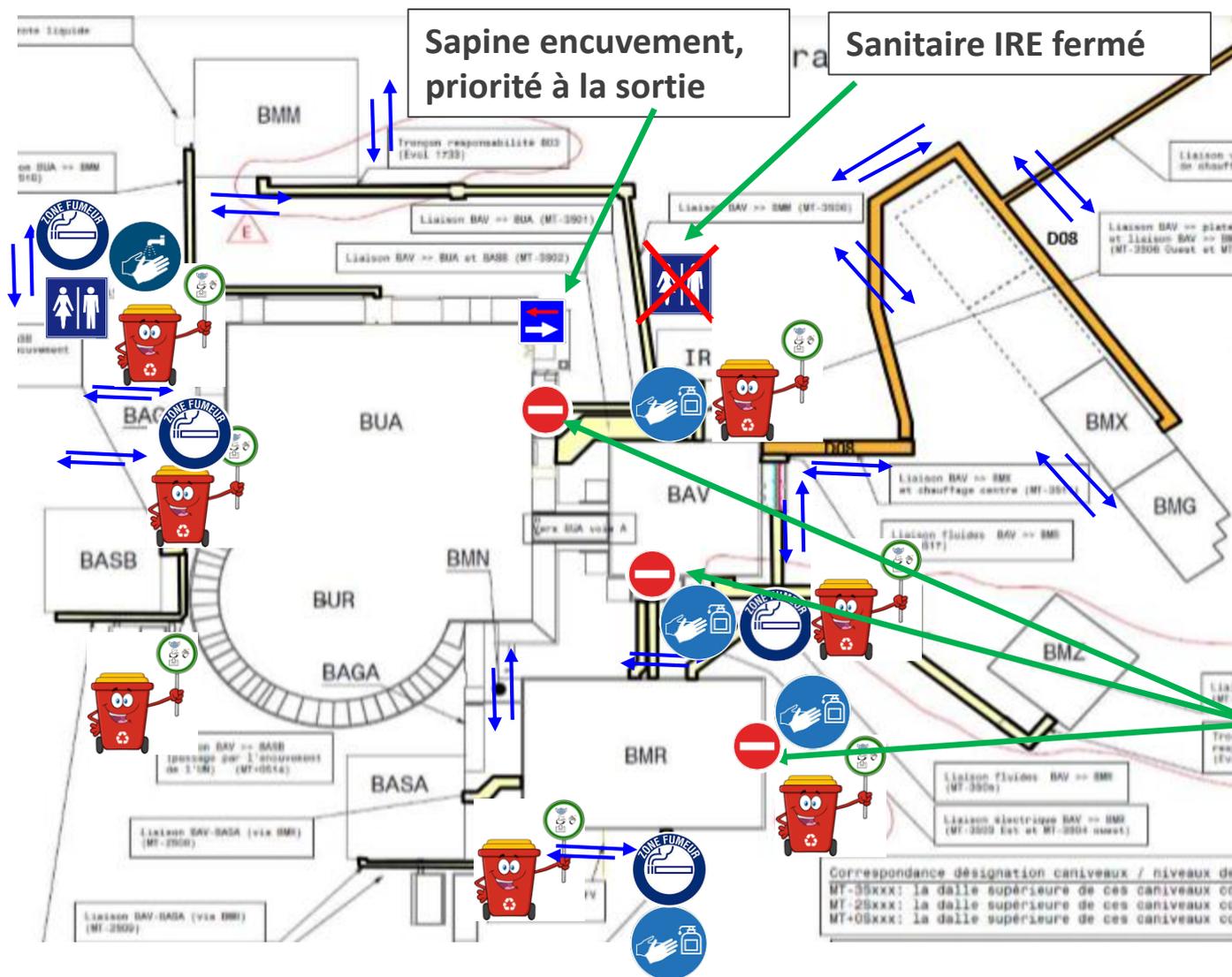


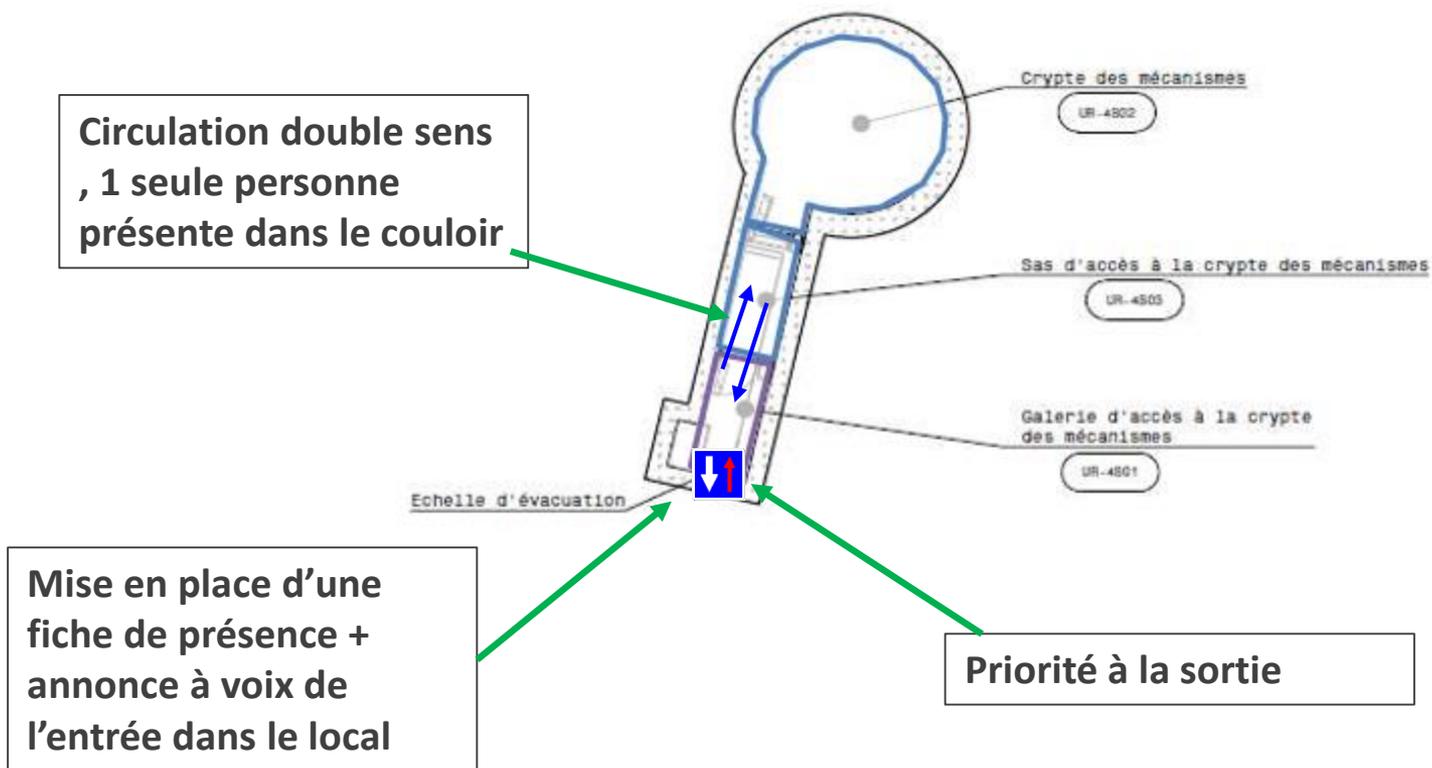


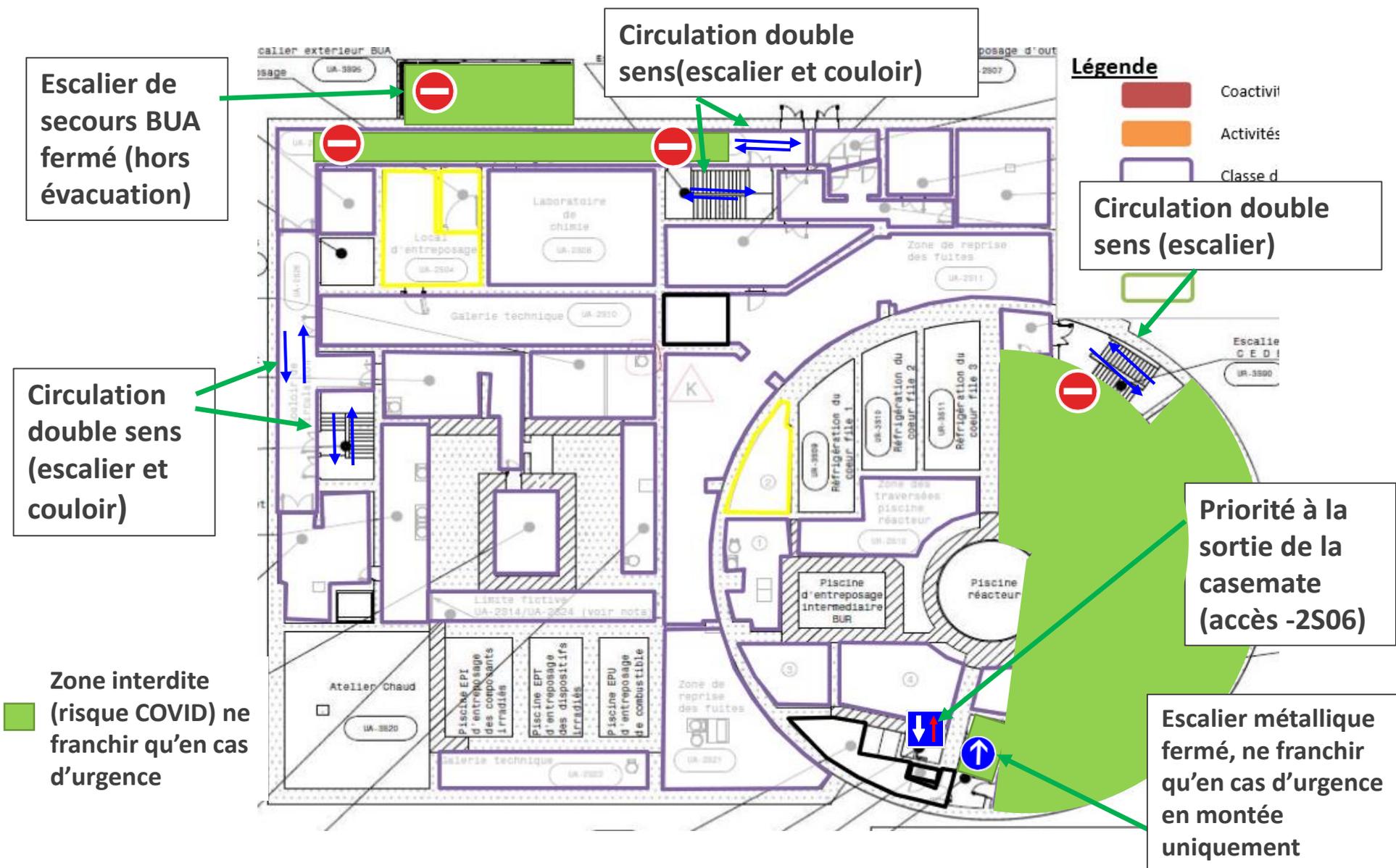


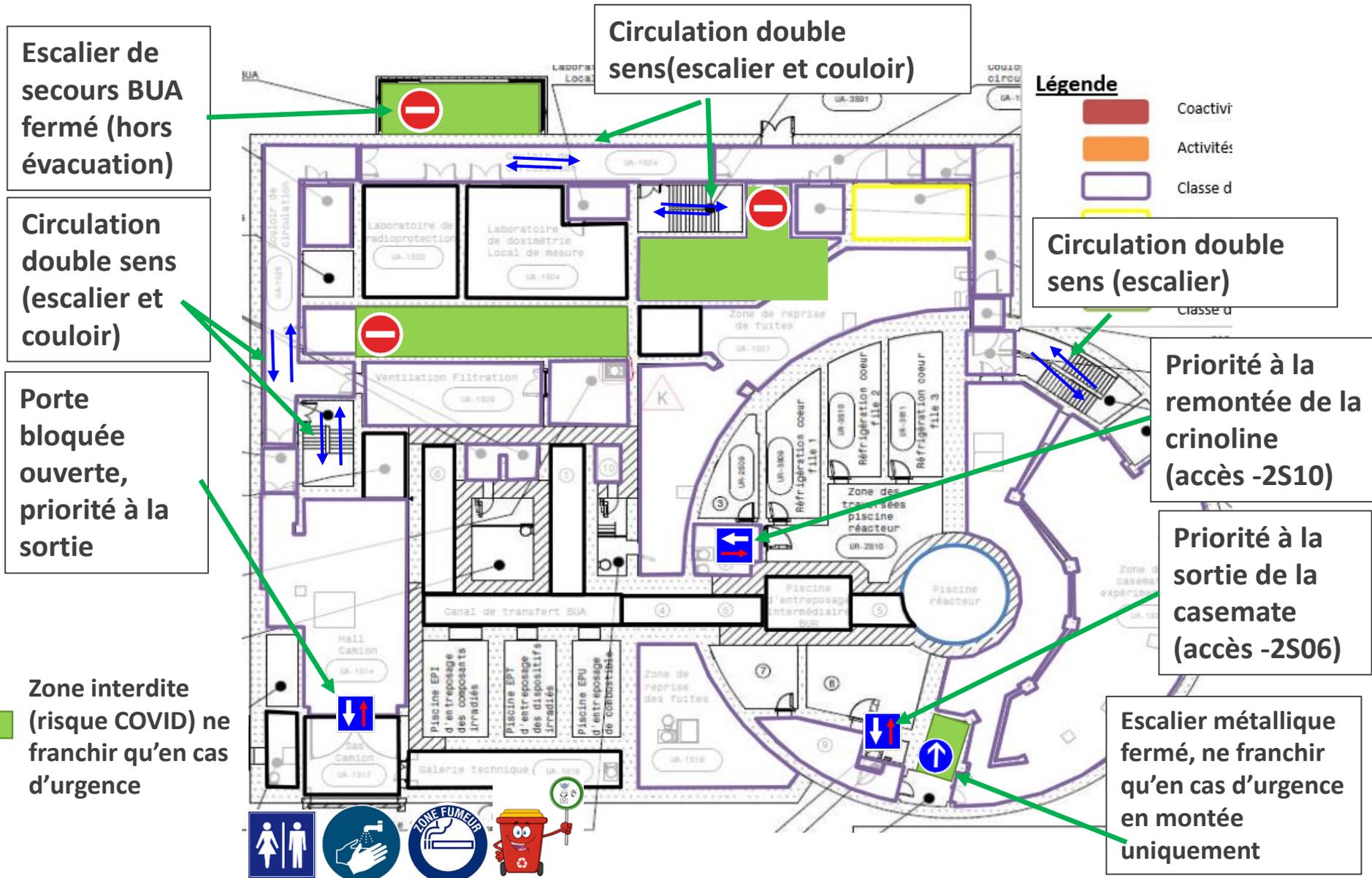
DE LA RECHERCHE À L'INDUSTRIE

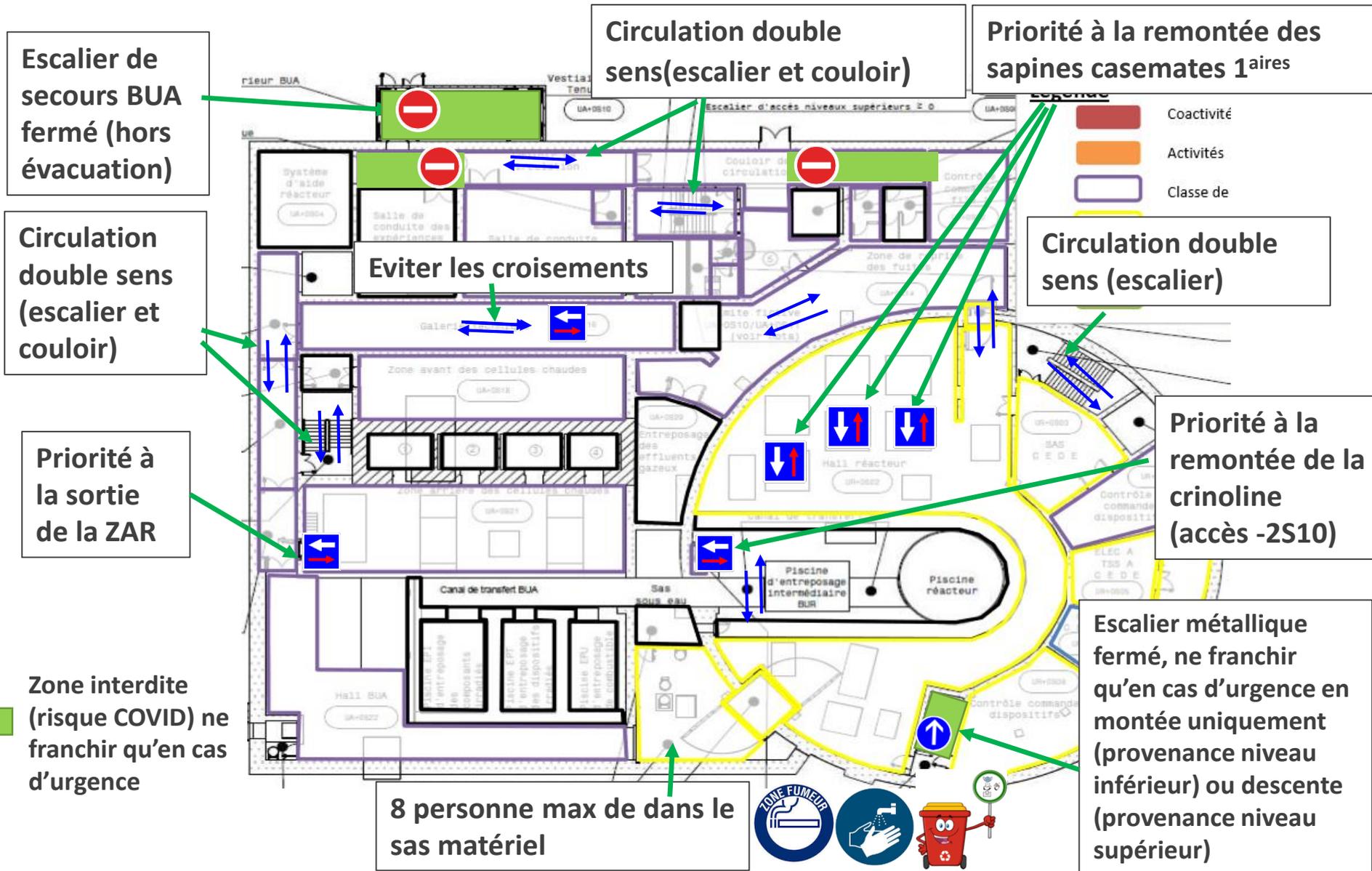
ANNEXE 2 : Circulation sur chantier RJH











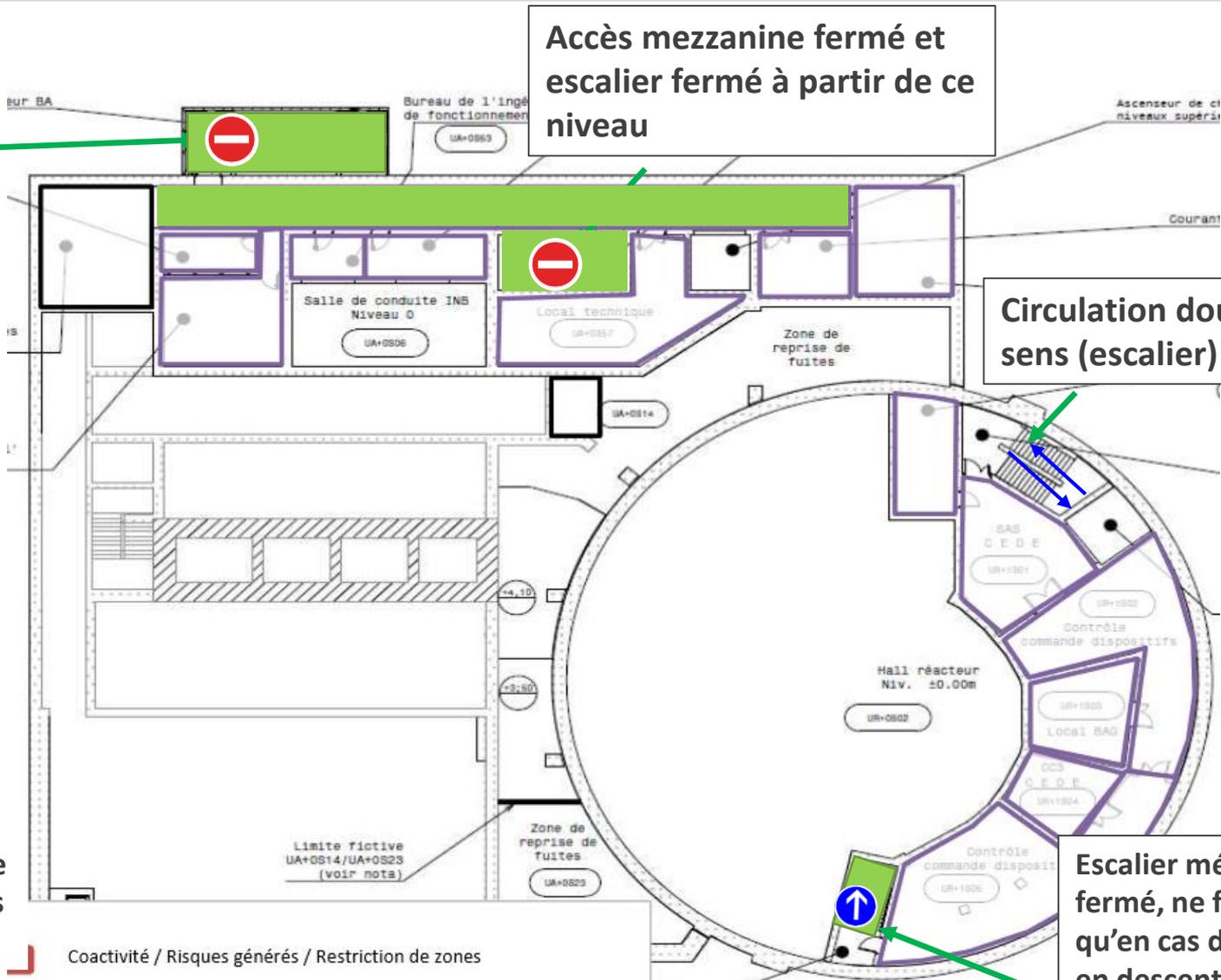
Escalier de secours BUA fermé (hors évacuation)

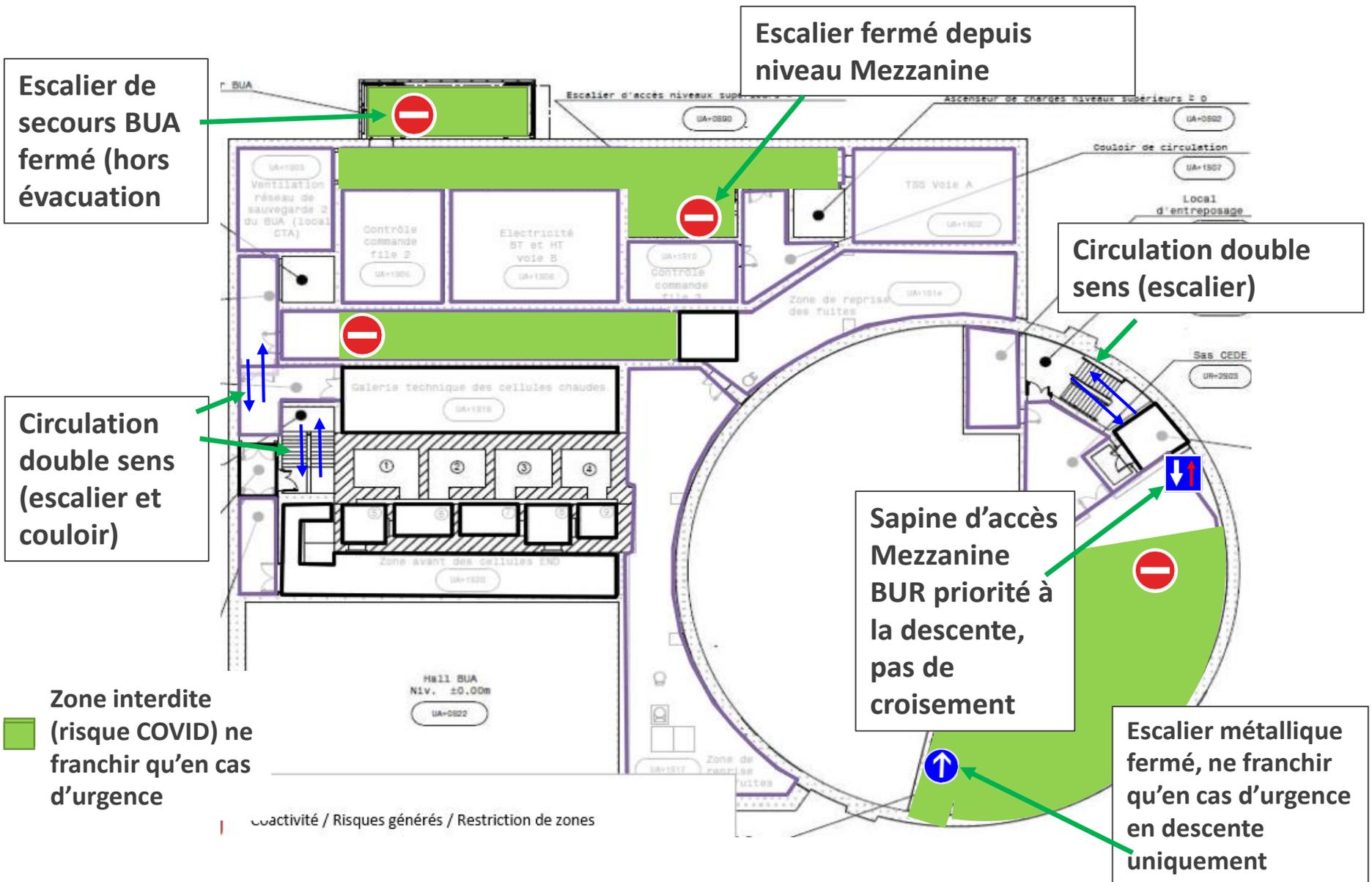
Accès mezzanine fermé et escalier fermé à partir de ce niveau

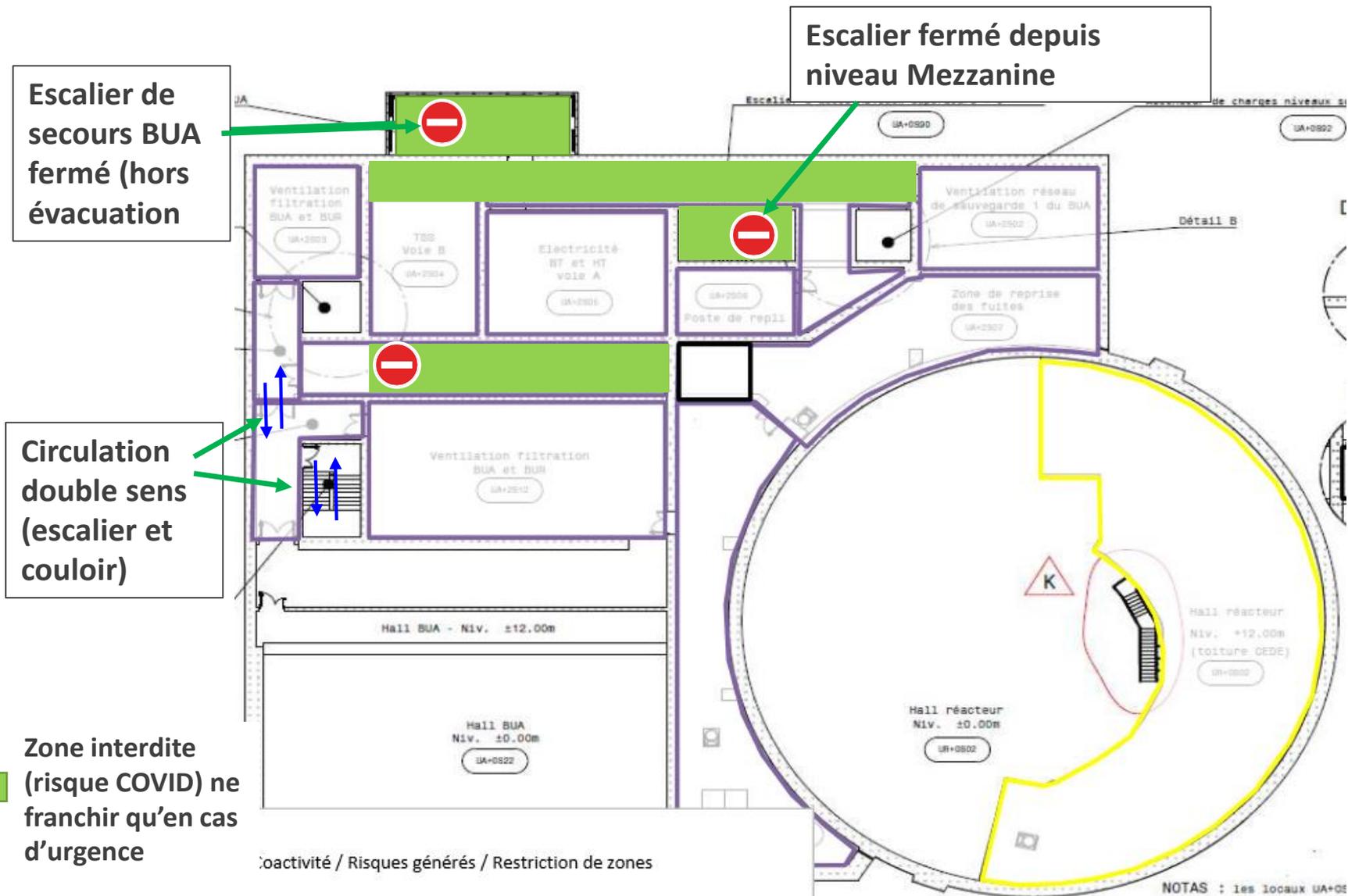
Circulation double sens (escalier)

Zone interdite (risque COVID) ne franchir qu'en cas d'urgence

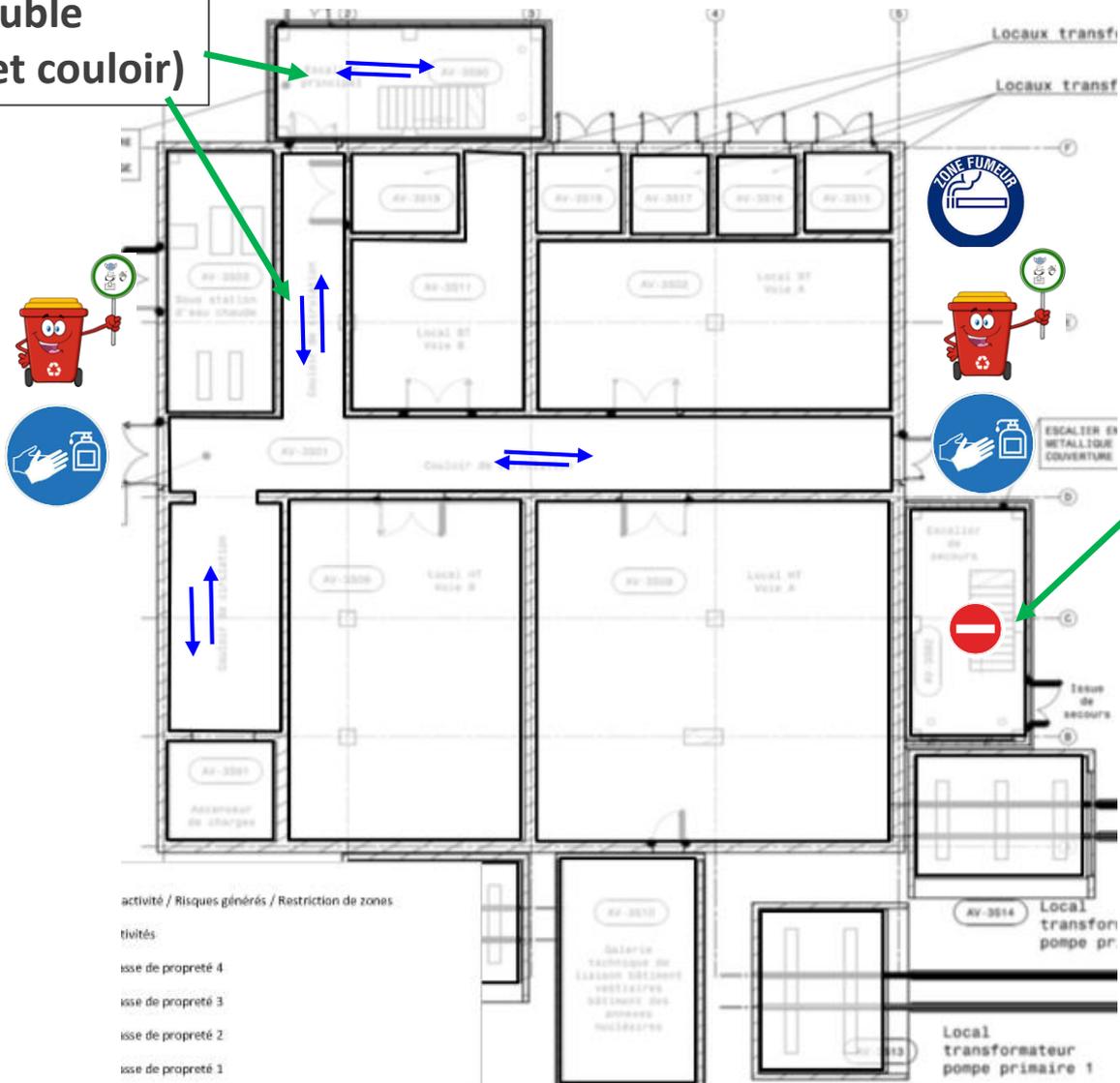
Escalier métallique fermé, ne franchir qu'en cas d'urgence en descente uniquement





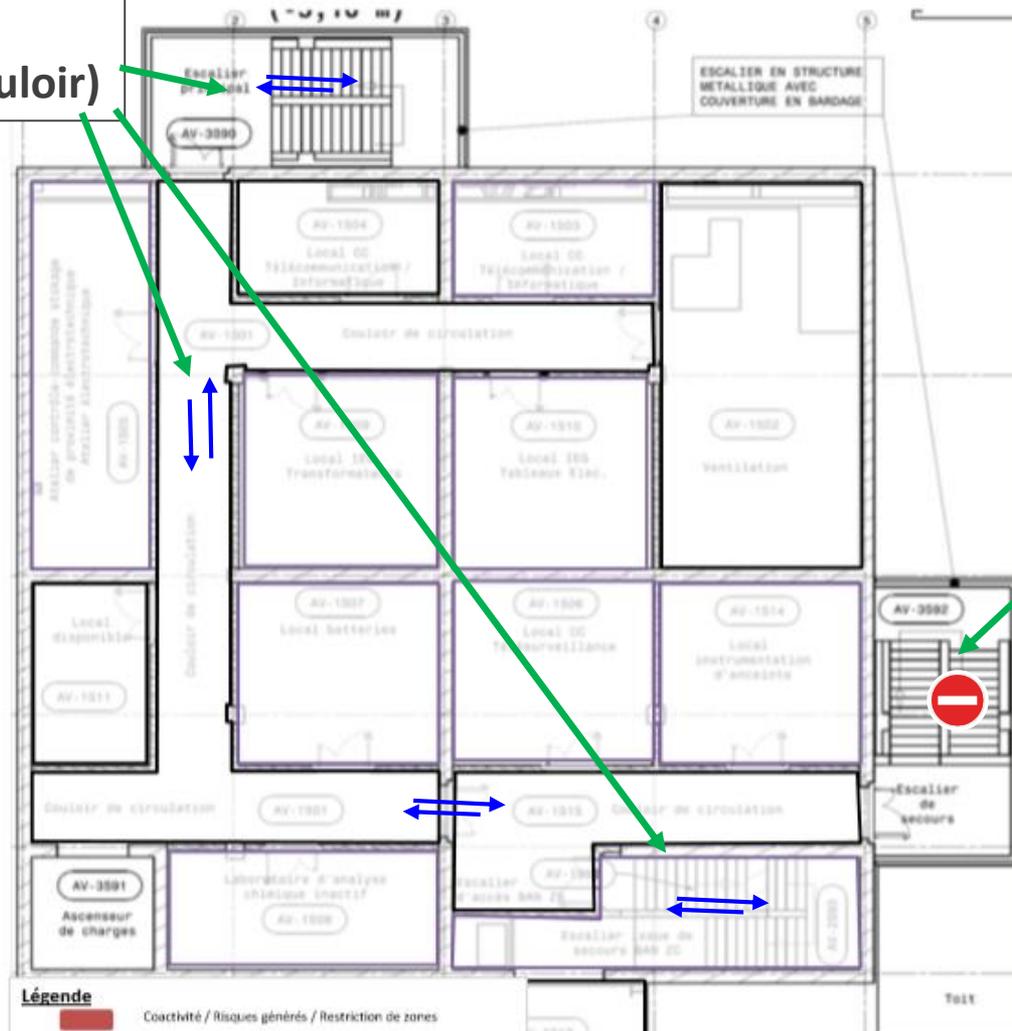


Circulation double sens (escalier et couloir)

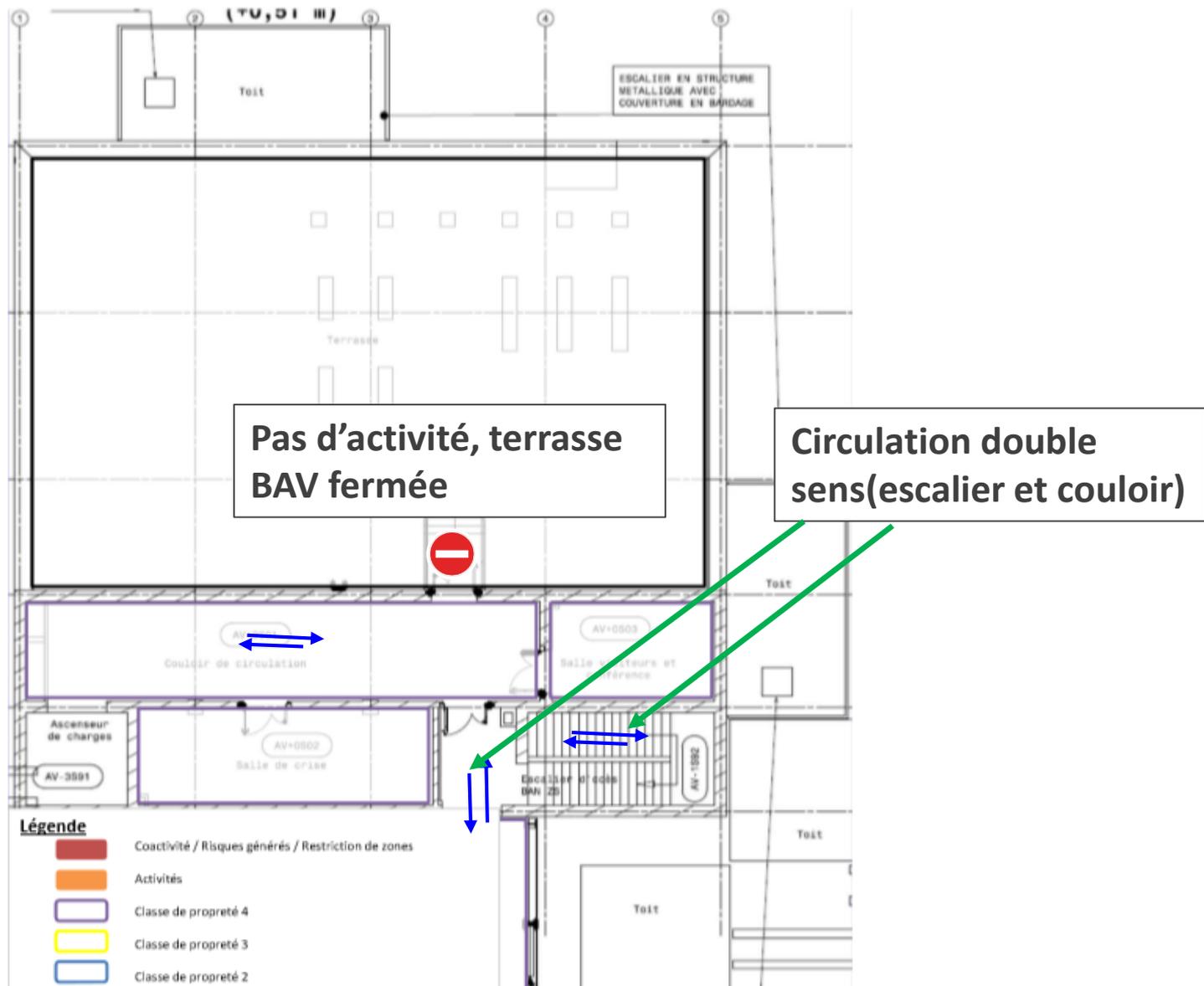


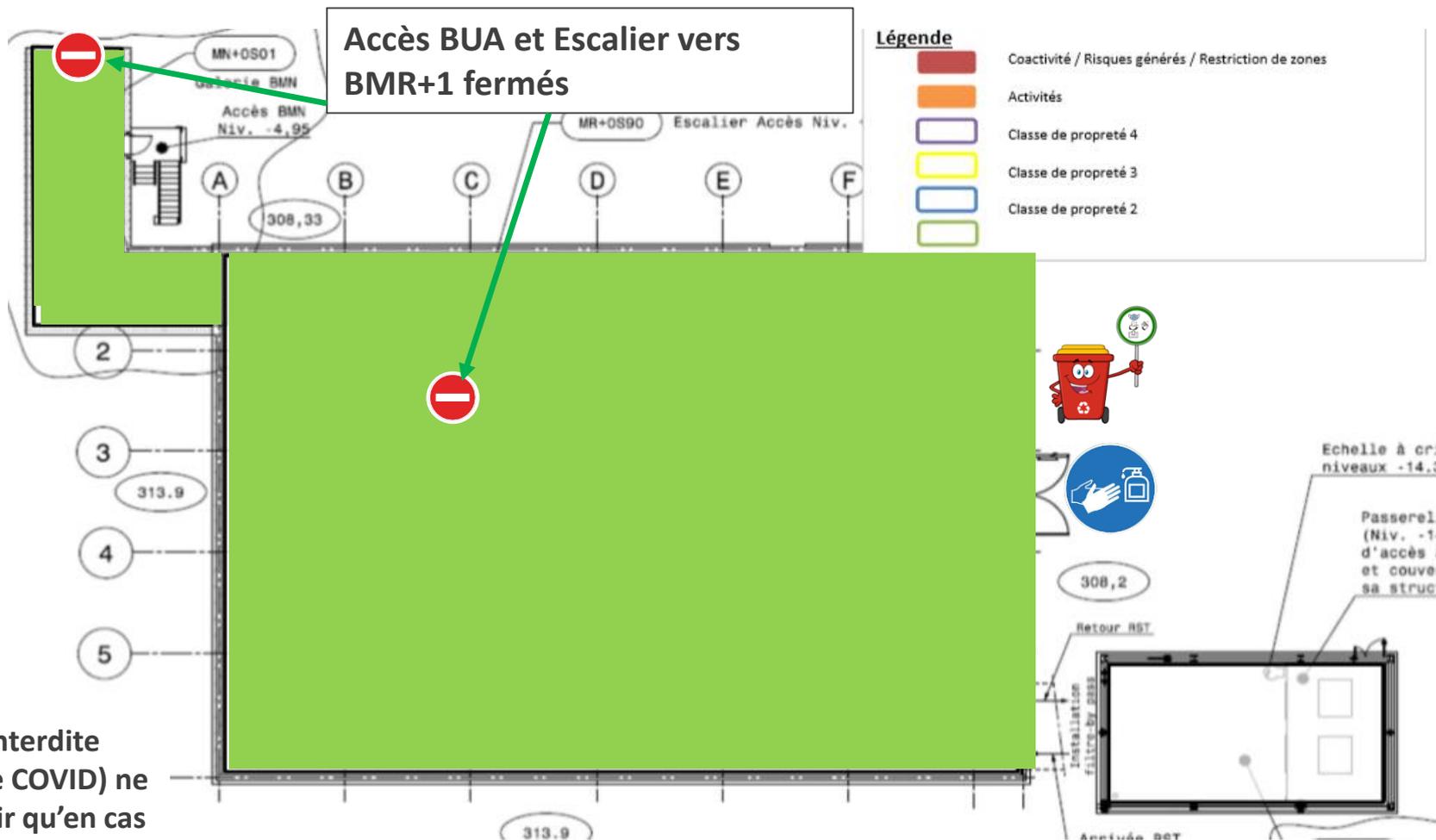
Escalier de secours BAV fermé (ventilation provisoire)

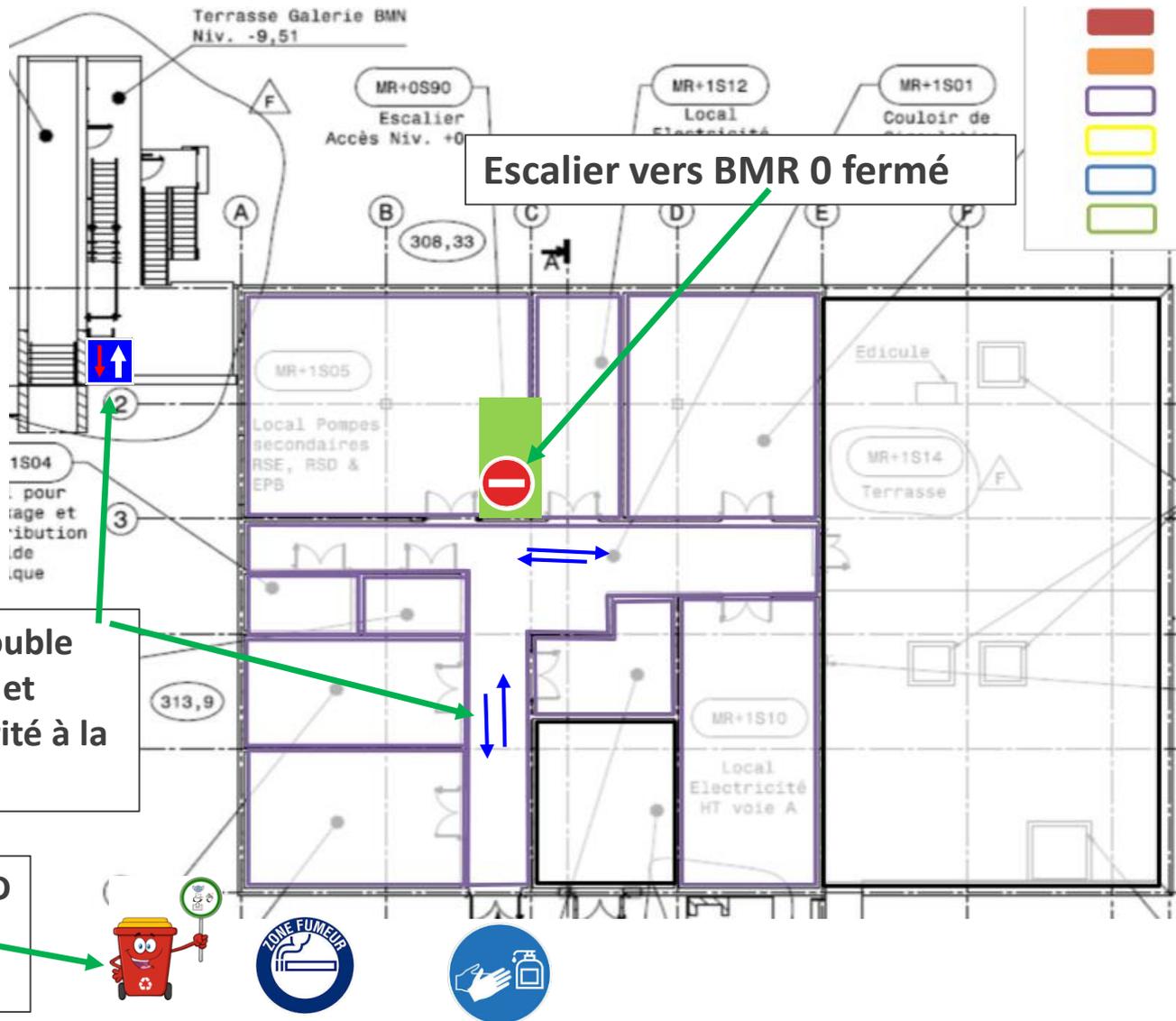
Circulation double sens (escalier et couloir)



Escalier de secours
BAV fermé
(ventilation provisoire)







Circulation double sens (escalier et couloir), priorité à la descente

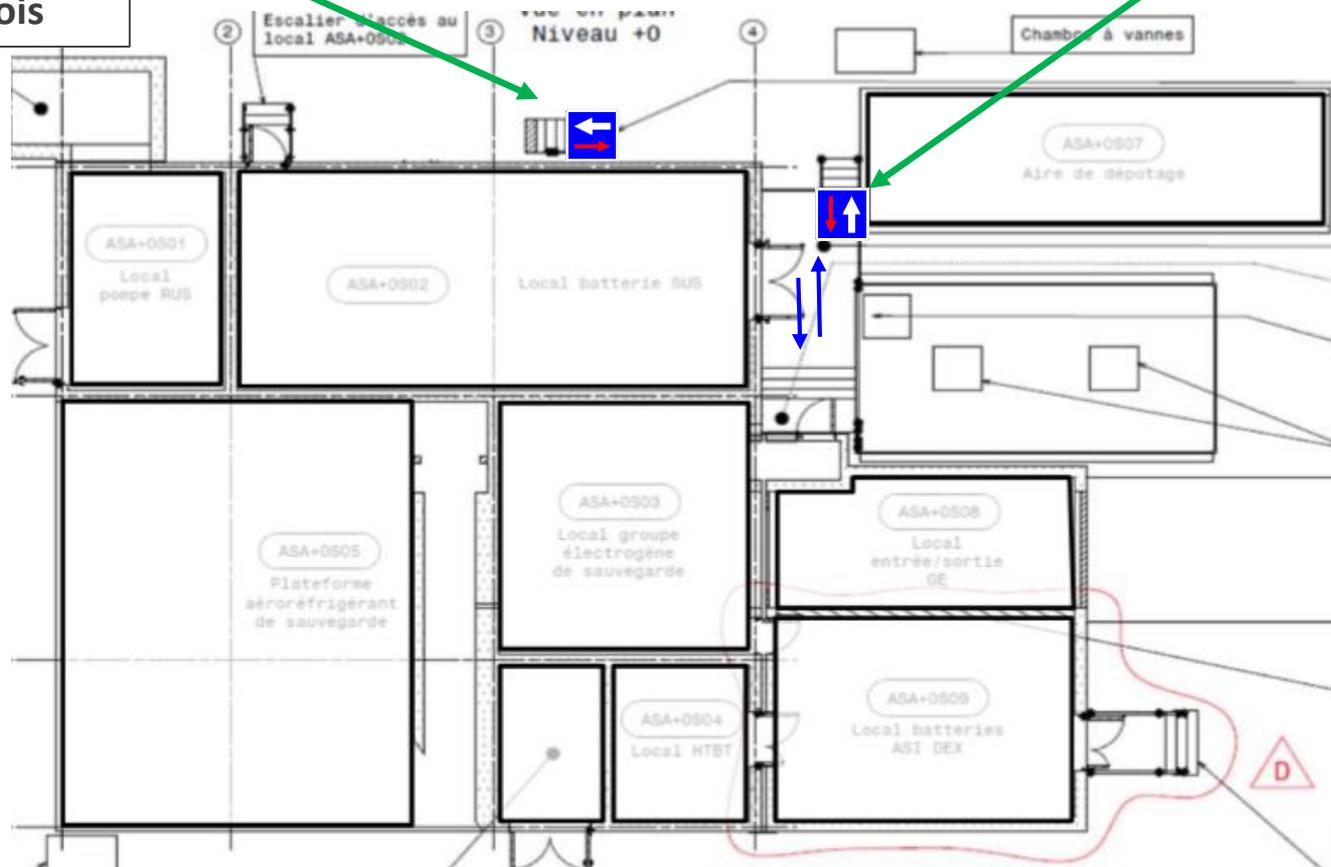
Poubelle COVID commune BMR+1/BASA

Escalier accès N+1
(priorité à la descente), une
personne à la fois

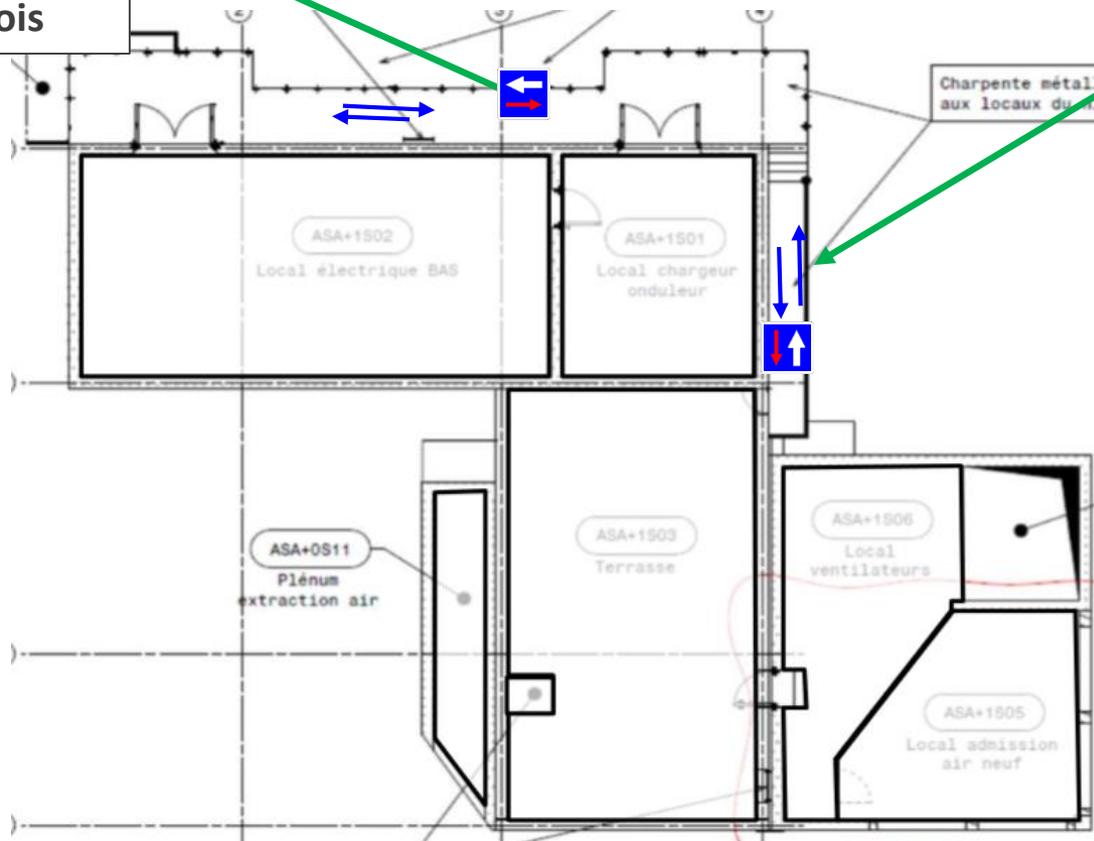
Poubelle COVID
commune
BMR+1/BASA



Sortie plateforme,
priorité à la sortie



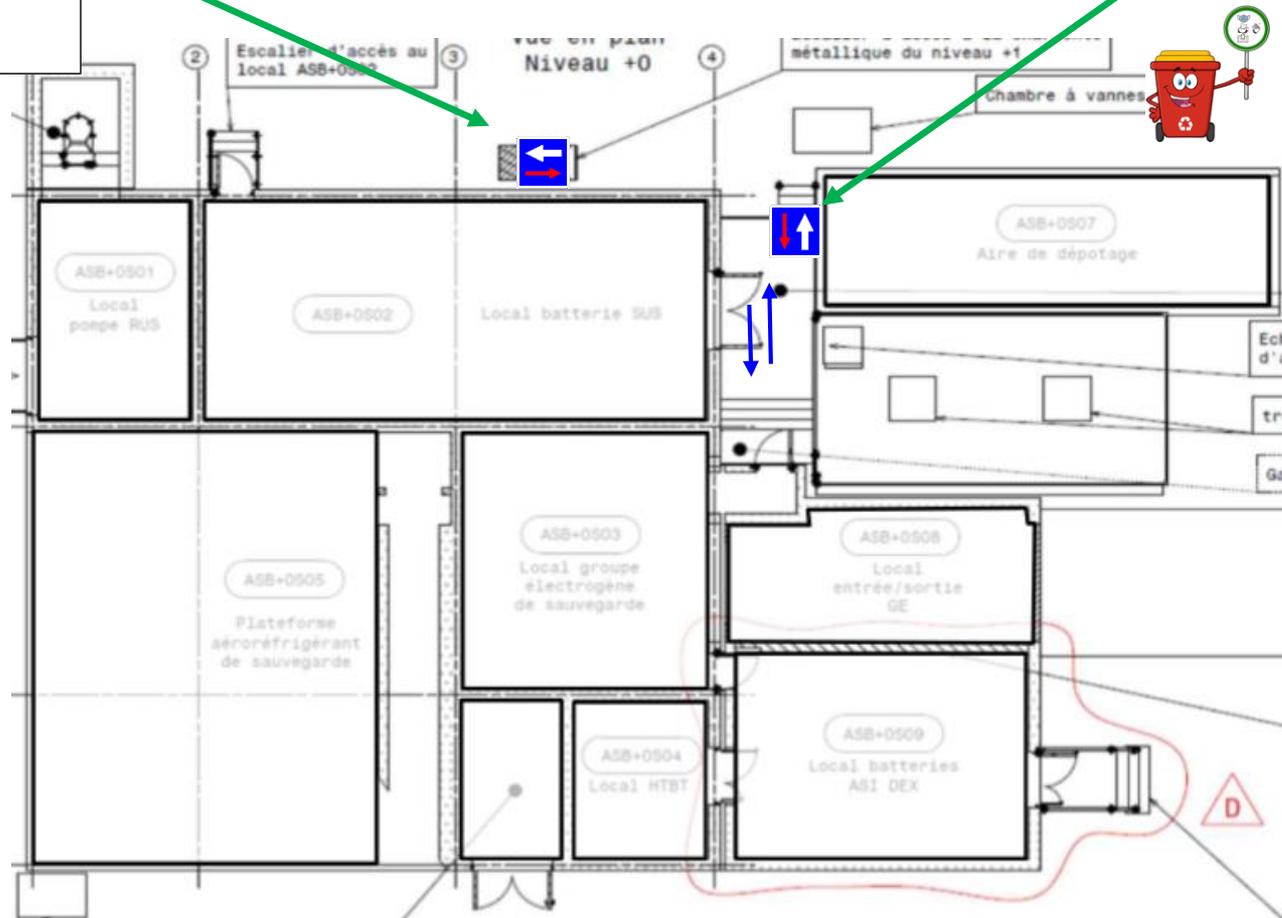
Escalier accès N-1
(priorité à la
descente), une
personne à la fois



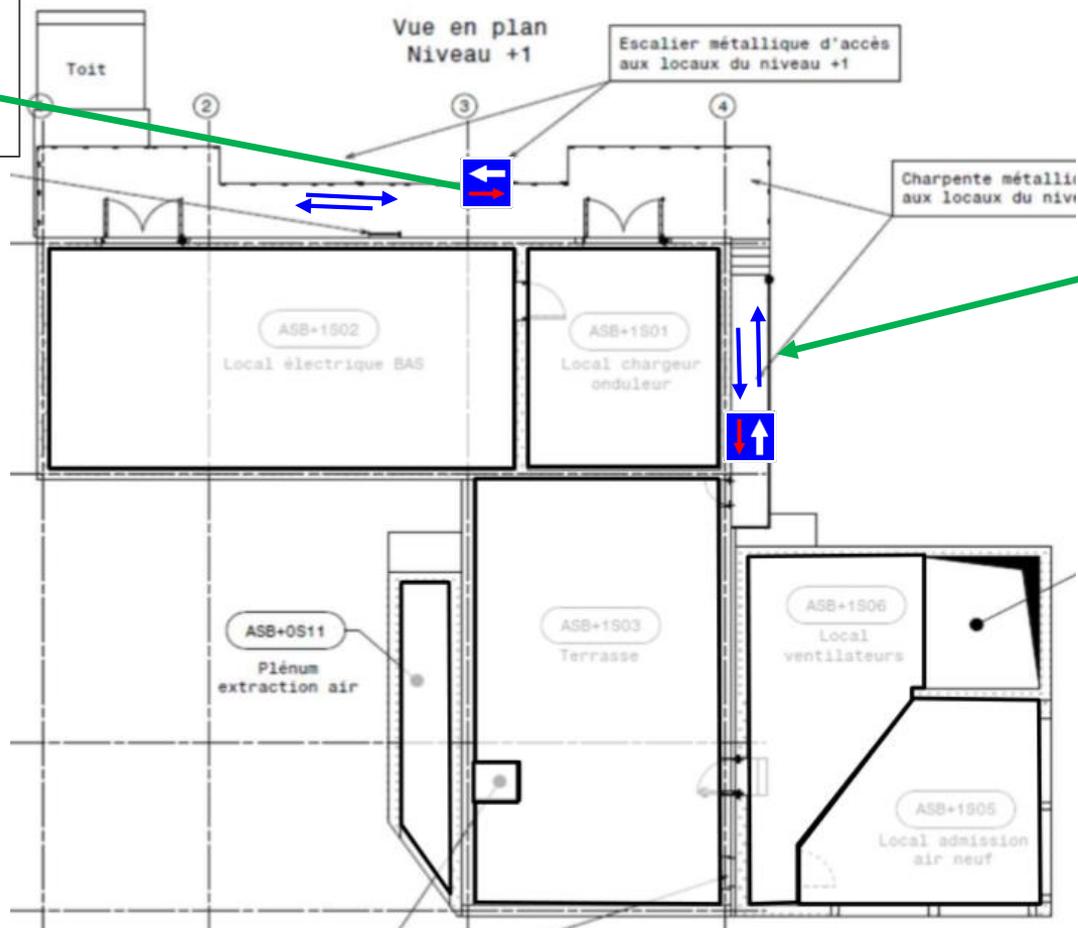
Couloir de
circulation extérieur,
une personne à la
fois, priorité à la
personne sortant

Escalier accès N+1
(priorité à la
descente), une
personne à la fois

Sortie plateforme,
priorité à la sortie



Escalier accès N-1
(priorité à la
descente), une
personne à la fois



Couloir de
circulation extérieur,
une personne à la
fois, priorité à la
personne sortant